

Sommaire exécutif

Sujet. Demande de financement pour le projet de création de l'Organisation mondiale du développement de l'économie circulaire intégré au projet de Colloque, Économie circulaire dans le cycle du carbone

Contexte

Dès 1972, un des scénarios des futurs possibles du Rapport Meadows fixe en 2030 le moment où le dépassement de la capacité de la planète à supporter l'activité humaine se traduit par l'effondrement de l'économie mondiale, et ce, sans tenir compte de son impact sur le réchauffement du climat. En 1978, le Rapport Charney prévoit que la température du climat se dirige vers une augmentation de 3 °C si le gouvernement américain ne prend pas le leadership mondial pour établir une taxe carbone. En 1998, dans le cadre des études du GIEC, Warner Kurz démontre la responsabilité des activités humaines dans le déséquilibre du cycle du carbone. Son étude nous démontre la nécessité d'utiliser les océans, les champs et la forêt dans la lutte contre le réchauffement du climat.

En 1996, le gouvernement allemand adopte la première loi de l'économie circulaire appliquée aux déchets industriels. En 2000, le gouvernement japonais se donne une loi de plus grande dimension celle de la Société circulaire. Dès l'an 2000, le gouvernement chinois se dote d'une stratégie d'économie circulaire lui permettant de produire des projets de démonstration. Cette approche en collaboration avec les pays les plus avancés le convainc d'adopter la loi de la Promotion de l'économie circulaire en 2008. L'Union européenne adopte en 2020, le Pacte vert qui prévoit une sortie de crise par l'adoption de politique d'économie circulaire dont la *Taxe carbone à la frontière de l'Europe* adaptée en décembre 2022 qui obligera certaines entreprises à révéler la trace carbone de leurs produits si elles veulent accéder au marché européen sans frais supplémentaires.

L'urgence climatique oblige. La science de l'économie circulaire s'approfondit. Désormais, l'économie circulaire est appelée à jouer un rôle stratégique dans la lutte contre le réchauffement du climat par les deux plus grandes puissances économiques de la planète. En avril 2021, à l'occasion du *Sommet sur le climat*, tenu à Shanghai, les *États-Unis* et la *Chine* signent une entente reconnaissant l'économie circulaire comme un moyen pour décarboner l'économie.

Économie circulaire dans le cycle du carbone (voir le schéma en annexe)

C'est sur la base des études de Meadows (1972), Charney (1979) et de Kurz (1998) et celles réalisées par VRIc en Chine et des projets d'économie circulaire élaborés avec des entreprises et des organisations du Québec que nous produisons le schéma de *l'Économie circulaire dans le cycle du carbone*.

Il se caractérise par le fait qu'il propose :

- une unité de mesure unique pour l'ensemble des secteurs économiques celle des émissions de gaz à effet de serre (GES);

- une action complémentaire entre les entreprises qui protègent la planète en réduisant l'extraction des métaux et les émissions de GES par la récupération et le traitement des déchets et celles qui sont à l'offensive en augmentant la capacité des forêts, des champs et des océans à séquestrer le carbone.

Entreprises d'économie circulaire

L'économie circulaire concilie économie et écologie pour un développement vraiment durable. Par rapport à l'économie que nous connaissons, l'économie circulaire a un effet positif dans le cycle du carbone et répond à l'urgence climatique de plusieurs façons.

- 1- L'organisation des entreprises qui récupèrent et traitent les déchets techniques et valorisent les déchets biologiques pour les remettre dans les circuits économiques les plus courts possibles contribue à réduire l'extraction des métaux, la production de biens neufs, le gaspillage alimentaire et à réduire les émissions de GES nécessaires à leur extraction, à la production de biens neufs et des aliments.

À elles seules leurs activités de récupération et de traitement sont insuffisantes puisqu'elles ne couvrent pas les pollutions complexes des entreprises d'extraction et de production.

Par exemple, les industries d'économie circulaire dans les secteurs de la sidérurgie, pétroliers, papetière, alimentaire, minier et de la construction réduisent leur pollution tout en industrialisant les villes et les régions sur les bases de technologies et de procédés propres en utilisant les concepts japonais et chinois. Il s'agit des notions d'industrie artère (polluante), de veine (dépolluée d'industrie artère) et de finalisation (porteuse de nouvelles technologies et de nouveaux procédés grâce à la R&D et aux transferts technologiques).

- 2- Les entreprises qui centrent l'aménagement des forêts sur la croissance de la séquestration du carbone; celles qui s'organisent pour utiliser le bois en provenance des forêts publiques, privées dans les constructions des édifices commerciaux et industriels pour prolonger la séquestration du carbone durant des centaines d'années; celles qui plantent des arbres afin d'augmenter la canopée des villes et des villages et qui prolongent la séquestration du carbone dans la construction des édifices lorsqu'il y a obligation de couper les arbres sont en première ligne de la lutte contre le réchauffement du climat en captant le carbone de l'atmosphère tout en améliorant la qualité de l'air pour les humains.

Les forêts et les sciences qui s'y rapportent sont à la portée de main de l'ensemble des collectivités des villes/MRC et les régions du Québec.

La situation géographique ne met pas le Québec au front de l'océan. Cependant, l'organisation de son territoire en bassin versant constitue des lignes de références pour l'organisation des entreprises impliquées dans la protection et la régénération des milieux humides, le nettoyage des rives, des forêts limitrophes et des fonds de rivières afin d'augmenter la capacité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe et de l'océan Atlantique à capter le carbone.

En 2022, dans le Rapport du BAPE portant sur, *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, retiens une idée provenant du mémoire de VRIC:

« ... que le Québec possède tous les atouts pour mériter la réputation d'être un producteur de technologies et de procédés propres adaptés à ses petits marchés grâce

à ses centres de R&D et de transfert technologique. Il maîtrise les expertises pour lever les verrous technologiques et pour mettre au point des procédés de valorisation des résidus ultimes afin de les remettre dans les circuits économiques.»

C'est ne tenant compte de ce contexte que VRIC entreprend d'organiser son deuxième colloque après celui tenu en novembre 2014 dont le titre provisoire est : *L'économie circulaire dans le cycle du carbone.*

Programme

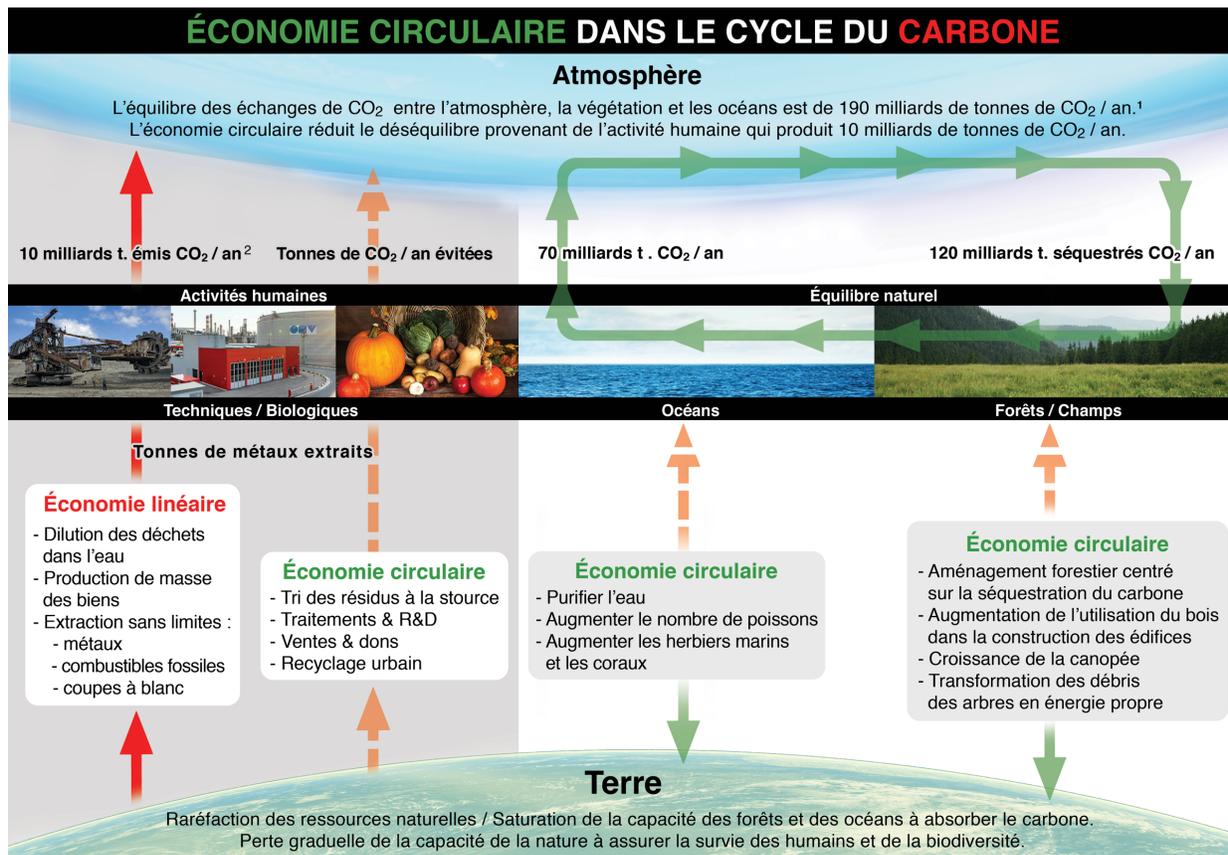
Le colloque vise à favoriser les échanges entre des théoriciens, des chercheurs, des entreprises, des institutions financières, des ministères, des organismes, des élus et des acteurs du développement. Le schéma mis au point par VRIC sert à structurer les thèmes du colloque et les choix des conférenciers nationaux et internationaux.

Les questions suivantes serviront à susciter les réflexions :

- 1- Pourquoi et comment réduire l'extraction des minéraux, la production de biens neufs et les émissions de GES tout en assurant une croissance économique durable?
- 2- Pourquoi et comment gérer les forêts naturelles, infrastructures vertes, la canopée et les champs centrés sur la séquestration du carbone et le mieux-être des collectivités ?
- 3- Pourquoi et comment inciter les entreprises et les consommateurs à utiliser le bois dans la construction et la rénovation des édifices commerciaux, industriels et résidentiels ?
- 4- Comment et pourquoi assurer une alimentation saine tout en réduisant la consommation animale et en augmentant la valorisation des résidus alimentaires ?
- 5- Pourquoi et comment contribuer à augmenter la capacité de l'océan à absorber le carbone par une meilleure gestion des cours des sources, des ruisseaux, des rivières, du fleuve Saint-Laurent et de leurs rives ?

Québec, 14 décembre 2022

Annexe



1. Ici le terme CO₂ inclut le CO₂ équivalent. *Potentiel de réchauffement global GES, calculé par équivalence avec une quantité de CO₂ qui aurait le même potentiel.* Paula Coussy (2019).

2. NASA citée par Damien Altendorf, rédacteur en chef, Science post, 18 mars, 2021 <https://bit.ly/vriclink>